

Johnson & Johnson AG
Gubelstrasse 34
6300 Zoug

Tél.: 0800 56 39 93
E-mail: service@acuvue.ch
www.jnjvisionpro.com/fr-ch

Conditions générales d'utilisation

du Service de livraison à domicile ACUVUE® et Contrat relatif au traitement des données

1. Le Service de livraison à domicile ACUVUE® Home Delivery Service permet au client final de recevoir les produits ACUVUE® directement à son domicile. Johnson & Johnson Vision (JJV), société appartenant à Johnson&Johnson AG, est ainsi en mesure de fournir des lentilles de contact directement aux clients et/ou aux patients. La mise en place de cette convention s'effectue en accord avec l'opticien/l'ophtalmologue à l'origine de la commande.
2. JJV prend en charge la livraison des lentilles de contact recommandées et ajustées par l'opticien et/ou l'ophtalmologue au domicile du client final. La livraison s'effectue sous la forme d'un envoi postal standard à l'adresse indiquée par le client et/ou le patient. La livraison est gratuite.
3. Pour pouvoir bénéficier du service de livraison à domicile ACUVUE®, le client final doit être un client/un patient du professionnel passant la commande. L'auteur de la commande (opticien/ ophtalmologue) doit disposer de locaux destinés à l'ajustement des lentilles de contact et prendre en charge les éventuels ajustements et le suivi du client/du patient.
4. L'opticien/ophtalmologue renseigne le client/le patient sur l'existence et les modalités du Service de livraison à domicile ACUVUE® et se charge de transmettre à JJVCC, en accord avec le client/le patient concerné, toutes les informations nécessaires à l'expédition directe des lentilles de contact.
5. Les données collectées au sujet du client/patient restent la propriété de l'opticien/ l'ophtalmologue. JJV s'engage à ne pas utiliser ces données à d'autres fins que celles du Service de livraison à domicile ACUVUE®, sauf si l'opticien/l'ophtalmologue a approuvé cette utilisation divergente au préalable.
6. JJV s'engage à traiter toutes les données conformément à la législation applicable en matière de protection des données.
7. JJV s'engage à prendre des mesures techniques et organisationnelles appropriées contre le traitement non autorisé ou illicite, la perte, la destruction des données personnelles, ou atteinte aux données personnelles.
8. JJV décline toute responsabilité en cas d'utilisation de lentilles de contact mal ajustées ou d'erreur de commande.
9. L'opticien/L'ophtalmologue recommandera au client/patient de lire attentivement la notice explicative jointe à l'emballage des lentilles de contact.
10. Les CGV de Johnson & Johnson AG, Johnson & Johnson Vision s'appliquent au Service de livraison à domicile ACUVUE®.
11. JJV se réserve le droit de résilier le Service de livraison à domicile ACUVUE® à tout moment.

Commande de traitement de l'information

entre

Nom du client*:

Numéro du client*:

* Champ obligatoire

(REEMPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

– ci-après dénommé le client final –

et

Johnson & Johnson AG
– ci-après dénommé l'auteur de la commande –

1. Objet et durée du contrat

Objet du contrat

L'objet du présent contrat découle de la prestation de service à laquelle il est fait référence ici (ci-après dénommée convention de prestation) et faisant partie intégrante du présent contrat.

Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par chacune des parties avec un préavis de 4 semaines fin de mois. Cette disposition ne porte pas atteinte au droit de résiliation sans préavis.

2. Réalisation du contrat

Ampleur, nature et finalité prévues pour la collecte, le traitement ou l'utilisation des données

L'ampleur, la nature et la finalité de la collecte, du traitement et/ou de l'utilisation des données personnelles par l'auteur de la commande pour le compte du client final sont décrites en détail dans la convention de prestation.

L'auteur de la commande doit s'abstenir d'utiliser les données mises à sa disposition à d'autres fins que celles spécifiées; en particulier, il n'est pas autorisé à les transmettre à des tiers.

Nature des données

La nature des données personnelles utilisées est décrite en détail au point 4 (nom, adresse, numéro de téléphone en cas de demande de renseignement complémentaire, valeurs des lentilles de contact) de la convention de prestation.

3. Correction, blocage et suppression des données

Sur instruction du client final, l'auteur de la commande devra corriger, supprimer ou bloquer les données pour lesquelles il a obtenu un mandat de traitement. Dans le cas où une personne intéressée s'adresserait directement à lui dans le but de corriger ou supprimer des données le concernant, l'auteur de la commande devra transférer cette demande au client final dans les plus brefs délais.

4. Obligations de l'auteur de la commande

Outre le respect des dispositions du présent contrat, l'auteur de la commande est également tenu de satisfaire aux obligations suivantes:

- Respect de la confidentialité des données: toutes les personnes ayant accès aux données personnelles du client final au titre du présent contrat doivent se soumettre à l'obligation de confidentialité et être informées des obligations de protection des données spécifiques découlant du présent contrat, ainsi que de l'obligation de respect des instructions et de la finalité visées.
- La mise en oeuvre et le respect de toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à l'exécution du présent contrat

5. Traitement des données par délégation

La délégation du traitement des données personnelles du client final à un sous-traitant est autorisée sous réserve que les conditions suivantes soient remplies:

- La participation de sous-traitants n'est essentiellement autorisée qu'avec le consentement écrit du client.
- L'auteur de la commande est tenu de définir les conditions contractuelles avec le ou les sous-traitants de manière à ce qu'elles reflètent les dispositions relatives à la protection des données inscrites dans le contrat conclu entre le client final et l'auteur de la commande.
- Les services que le contractant achète à des tiers à titre de services accessoires pour soutenir l'exécution du contrat ne constituent pas une relation de sous-traitance au sens de la présente disposition. Ces services comprennent, par exemple, les services de télécommunications, les services d'entretien et d'utilisation, le personnel de nettoyage, les comptables ou l'élimination des supports de données.

6. Obligation d'information en cas de manquement de l'auteur de la commande

Dans tous les cas, l'auteur de la commande est tenu de signaler au client final toute violation des règles en matière de protection des données personnelles lui étant directement imputable, ayant été commise par ses employés ou étant survenue dans le cadre du traitement délégué à un sous-traitant.

Pouvoirs du client final

La gestion des données s'effectue exclusivement dans le cadre des contrats conclus avec le client final et selon les instructions de ce dernier. Le client final se réserve le droit de faire valoir, dans le cadre des dispositions prises au titre du présent contrat, sa pleine autorité sur les modalités, l'ampleur et la méthode utilisées pour traiter ses données, et de la mettre en application à travers des instructions personnelles. La modification de l'objet et des modalités du traitement doit faire l'objet d'un accord et être consignée par écrit. L'auteur de la commande doit impérativement obtenir le consentement écrit du client final avant de transmettre des informations à des tiers ou à l'intéressé.

Les instructions orales doivent être immédiatement confirmées par le client par écrit ou par e-mail (sous forme de texte). Le contractant ne peut pas utiliser les données à d'autres fins que celles prévues et n'est notamment pas autorisé à transférer des données à des tiers. à transmettre. Les copies et duplicatas ne peuvent être faits à l'insu du client. Les copies de sauvegarde sont exclues de cette disposition, dans la mesure nécessaire pour garantir un traitement correct des données. Il en va de même pour les données nécessaires au respect des règles de conservation légales.

7. Suppression des données et restitution des supports de données

Une fois les missions découlant du contrat accomplies ou avant cette date sur demande expresse du client final et au plus tard à la résiliation du contrat, l'auteur de la commande devra restituer au client final la totalité des documents lui ayant été transmis, les résultats du traitement ou de l'utilisation des données, ainsi que les données stockées en lien avec l'exécution du contrat, ou les détruire définitivement avec le consentement préalable de l'intéressé. Les mêmes obligations s'appliquent aux brouillons et aux documents à éliminer. Le protocole de suppression doit pouvoir être mis à disposition sur demande. Les documents permettant d'attester la régularité juridique et contractuelle du traitement des données doivent être conservés par l'auteur de la commande après la résiliation du contrat conformément aux délais de conservation légaux. Il pourra ensuite les remettre au client final pour en déléster ses archives.

Date / Lieu / Signature